

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15</p> <p>Date de convocation : 08/10/2020</p> <p>Date d'affichage : 20/10/2020</p>	<p><i>L'an deux mille vingt, le quinze du mois d'octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe DENIAU, Maire.</i></p> <p>Présents : Mmes CHANTREAU-COURTOIS-DOUARD-FLEURY-PETIT-SALMON HUSZTI-TESSIER MM. CONZETT-DESVAUX-FERRISSE-GEAY-SAËZ-TURBAT-VOISARD Formant la majorité des membres en exercice</p> <p>Secrétaire de séance : Mme SALMON HUSZTI</p>
---	--

Magalie PRINET présente au conseil municipal le dispositif REZO POUCE mis en place par la Communauté de communes du Val d'Amboise.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles règles sanitaires suite à l'annonce Présidentielle du 14 octobre 2020.

<p>N° 2020-10-D1</p> <p>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE</p>	<p>Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 22 septembre dernier.</p> <p>Le Conseil Municipal, ne présentant pas de remarques, à l'unanimité,</p> <p>APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2020.</p>
---	--

<p>N° 2020-10-D2</p> <p>DESIGNATION DE L'ADJOINT POUR LA SIGNATURE DES ACTES EN LA FORME ADMINISTRATIVE</p>	<p>Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les actes d'acquisition de terrains pour la pose de réserve souple de défense incendie peuvent être rédigés en la forme administrative.</p> <p>Par délibération du 26 novembre 2019, le conseil municipal a décidé de procéder à l'acquisition des parcelles, par actes authentiques en la forme administrative dont les références cadastrales et les surfaces sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- ZW n° 146 au lieu-dit la Corbinière, rue Jules Gautier, pour 250 m², propriété de M. Robert CROSNIER,- ZX n° 70 au lieu-dit le Puits Rosé, route du Vigneau, pour 250 m², propriété de MM. Guy et Michel MEUNIER,- ZX n° 73 au lieu-dit les Roches, route du Vigneau, pour 256 m², propriété de M. Christian PERDREAU,- ZC n° 46 au lieu-dit le Joneau, route des Haies, pour 304 m², propriété de la SCEA FAUVEAU. <p>Sous cette forme, le Maire agit comme simple officier public. Il reçoit les actes et leur confère l'authenticité et ne peut pas représenter la commune dans l'acte.</p> <p>Un adjoint doit être désigné par délibération pour agir au nom et pour le compte de la commune lors de la signature.</p> <p>L'acte doit être porté sur le formulaire fourni par la Direction Générale</p>
---	--

	<p>des Finances Publiques puis transmis pour publication au Service de la Publicité Foncière dans les deux mois suivants sa signature.</p> <p>Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner en son sein un représentant de la commune dans l'acte en la forme administrative.</p> <p>Mme Sophie PETIT est proposée pour représenter la commune.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <p>DÉSIGNE Mme Sophie PETIT pour représenter la commune dans les actes en la forme administrative.</p>
--	--

<p>N° 2020-10-D3</p> <p>DESIGNATION DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'ELECTRICITE DANS LE FOYER RURAL</p>	<p>Les travaux d'extension et de mise en accessibilité du foyer rural ont été réalisés en 2015.</p> <p>L'opération ne comprenait pas la réfection de l'ensemble de l'installation électrique. Or, les tableaux de commande d'éclairage ne répondent plus aux nouvelles normes de sécurité et doivent être remplacés. Les ampoules des luminaires de la salle situés dans le plafond seront remplacées par des LED et de nouveaux points lumineux installés sur le plafond bas renforceront l'éclairage.</p> <p>La commune a consulté pour ces travaux les entreprises ARTB et XPERIENCE.</p> <p>Monsieur le Maire donne la parole à Dominique GEAY qui présente le comparatif des offres.</p> <p>L'entreprise XPERIENCE a présenté l'offre techniquement la plus intéressante pour un montant de 7228 € HT</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <p>RETIENT l'offre de l'entreprise XPERIENCE pour un montant de 7 228 € HT</p>
--	---

<p>N° 2020-10-D4</p> <p>APPROBATION DU NOUVEAU DCE DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES LOCAUX SCOLAIRES</p>	<p>La délibération du 22 septembre 2020 est modifiée comme suit :</p> <p>Le projet est revu avec les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - redimensionner le périmètre en prenant en compte les effectifs des élèves. - évaluer la possibilité de ne pas réaliser le WC PMR et le monte personnes de la classe maternelle du rez-de-chaussée. - rechercher des économies possibles sur les différents lots et les travaux optionnels. <p>En effet au regard de l'évolution des effectifs des élèves et de l'utilisation des locaux de l'école, il apparait possible la perte d'une classe dans les années à venir l'impact serait paradoxal dans le sens ou le nombre d'élèves diminuant et le nombre de classe passant de 4 classes à 20 élèves à 3 classes à 26 élèves, il faudrait donc conserver les classes les plus grandes (dans le contexte COVID cette solution se justifierait encore plus).</p>
--	---

Il convient de revoir l'organisation générale de l'école et d'étendre le système dérogatoire pour conserver l'usage de la classe de maternelle actuelle et proposer la classe du rez-de-jardin en accès PMR en cas de besoin. Ce choix permettrait de ne pas engager un budget conséquent pour l'accès à une seule classe.

Le marché est décomposé en 2 tranches et en 9 lots :

Tranche Ferme (TF) : Travaux accessibilité PMR de l'école et de mise en sécurité des locaux en sous-sols

Tranche Optionnelle 1 (TO1) : Mises aux normes PMR du sanitaire de l'école maternelle en rez-de-chaussée

1. VRD-Maçonnerie-pierre de taille
2. Menuiseries extérieures et intérieures bois
3. Plâtrerie-Plafonds
4. Carrelage-Faïence
5. Peinture
6. Métallerie-Serrurerie
7. Monte escalier (exclusivement tranche optionnelle 1)
8. Plomberie-Sanitaires
9. Electricité-Ventilation

- Le montant prévisionnel du marché

Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel des travaux nouvellement estimé est de 137 000 € H.T. hors options. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2020.

- Procédure envisagée

Monsieur le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée en application de l'article R 2123-1 du code de la commande publique.

Les entreprises doivent s'engager sur les dates impératives de phasage suivantes :

Phase 1 : 26/04/2021 au 30/04/2021 (1 semaine) mise en sécurité des locaux en sous-sols

Phase 2 : 14/06/2021 au 20/08/2021 (10 semaines) Travaux accessibilité PMR des classes de l'école, Mises aux normes PMR des sanitaires de l'école maternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises (DCE) qui comprend les documents suivants :

- 1 - l'Acte d'Engagement de l'entreprise (A.E.),
- 2 - le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),
- 3 - le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes éventuelles,
- 4 - les documents graphiques (plan masse et carnet de détails LG)) du 15/10/2020
- 5 - la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)
- 6 - Le Plan Général de Coordination (P.G.C.)
- 7 - Le rapport initial de contrôle Technique du 23/04/2020 (R.I.C.T.)
- 8 - Diagnostic amiante et plomb (06/05/2020)
- 9 - le règlement de consultation (RC)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de mise en accessibilité des locaux scolaires,

	<p>- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec les entreprises, après consultation de la Commission d'Appel d'Offres pour recueillir l'avis de ses membres.</p>
<p>N° 2020-10-D5</p> <p>RECRUTEMENT INTERVENANT EN MUSIQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021</p>	<p>Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;</p> <p>Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2° ;</p> <p>Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour l'enseignement de la musique aux élèves de l'école à compter du 1er octobre 2020,</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <p>DÉCIDE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'assistant d'enseignement artistique relevant de la catégorie B en attendant le recrutement d'un fonctionnaire pour une période de 9 mois allant du 1er octobre 2020 au 1er juillet 2021 inclus.</p> <p>Cet agent assurera des fonctions d'intervenant en musique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 3 heures 30.</p> <p>Il devra justifier de la possession du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant).</p> <p>La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 373 du grade de recrutement.</p> <p>Les crédits correspondants sont inscrits au budget.</p>
<p>N° 2020-10-D6</p> <p>MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS</p>	<p>Vu le Code général des Collectivités Territoriales,</p> <p>Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,</p> <p>Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,</p> <p>Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,</p> <p>Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,</p> <p>Vu la délibération 23 juillet 2020 créant le poste d'attaché contractuel pour accroissement temporaire d'activité</p> <p>Vu le budget communal,</p> <p>Considérant la nécessité de mettre à jour le temps de travail de l'agent contractuel d'assistant spécialisé d'enseignement artistique pour une durée hebdomadaire de 3h30 minutes annualisées de 2.87/20^{ème}.</p>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DÉCIDE de mettre à jour et d'adopter le tableau des effectifs tel
que présenté ci-après :

PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE OU STAGIAIRE				
GRADE	Catégorie	Temps de travail	Poste pourvu	Poste à pourvoir
Attaché fonctions secrétaire de mairie	A	36/35 ^{ème}	1	
Adjoint administratif- agent d'accueil et d'administration	C	20/35 ^{ème}	1	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe – gestionnaire cantine et agent entretien	C	35/35 ^{ème}	1	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe – agent d'entretien polyvalent	C	35/35 ^{ème}	1	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – agent d'entretien polyvalent	C	35/35 ^{ème}	1	
Adjoint technique – agent d'entretien polyvalent	C	35/35 ^{ème}		1
Adjoint technique – agent d'entretien et aide activités scolaires	C	30/35 ^{ème}	1	
Adjoint technique – agent d'entretien des locaux scolaires	C	15,12/35 ^{ème}		1
Adjoint technique – aide service de la cantine	C	4,73/35 ^{ème}	1	
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	29/35 ^{ème}	1	
PERSONNEL PERMANENT NON TITULAIRE				
GRADE		Temps de travail	Poste pourvu	Poste à Pourvoir
Assistant d'enseignement artistique	B	2,87/20 ^{ème}	1	
Surveillant de cour de récréation		6/35 ^{ème}	1	
PERSONNEL NON TITULAIRE : BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS				
GRADE		Temps de travail	Poste pourvu	Poste à pourvoir
Adjoint technique polyvalent	C	35/35 ^{ème}		1
Adjoint administratif	C	20/35 ^{ème}		
Assistant d'enseignement artistique	B	2,40/20 ^{ème}		1
Agent recenseur		27/35 ^{ème}		2
Attaché territorial	A	35/35 ^{ème}	1	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au renouvellement des actes d'engagement du personnel non titulaire,
- **INSCRIT** au budget les fonds nécessaires.

N° 2020-09-D7

**CONVENTION DE
REMBOURSEMENT
DES MASQUES ET
MATERIEL SANITAIRE
PENDANT LE
CONFINEMENT DU
COVID**

Vu le Code Générale des collectivités territoriales,
Depuis janvier 2020, une épidémie de Coronavirus COVID-19 s'est propagée depuis la Chine.

Après deux mois de confinement dû à la pandémie COVID 19, le Président de la République lors de son allocution du 13 avril 2020, avait annoncé le début du dé-confinement à compter du 11 mai. Pour cela, les communes, l'office du tourisme, la mission locale et Val d'Amboise ont du s'organiser afin d'acquérir diverses fournitures de protection sanitaire liées à la COVID 19.

Pour certaines fournitures, Val d'Amboise a procédé aux commandes pour le compte des communes de :

- Masques en tissus
- Masques FFP1
- Tests sérologiques

Pour la commune de Saint Ouen les Vignes le coût de ces commandes s'élèvent à 1 420,32 €

1 000 Masques tissus	200 Masques FFP1 Jetables	20 Tests sérologiques	Total
1 093,72 €	126,60 €	200 €	1 420,32 €

Il est proposé une convention définissant la répartition des remboursements par commune ou autres organismes vers la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention de remboursement des fournitures de protection sanitaires liées à la COVID entre les communes, l'office du tourisme, la mission locale et la Communauté de Communes du Val d'Amboise,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à ce point.

QUESTIONS DIVERSES

Projet Boulangerie

Monsieur le Maire présente le projet d'amélioration et d'extension de la boulangerie. Ce projet d'intérêt communautaire a recueilli l'accord de Monsieur le Président de la CCVA.

Monsieur le Maire portera ce dossier avec les services bâtiments et économie de l'EPCI.

Vente de l'appartement à côté de la mairie

Monsieur le Maire indique qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée en Mairie pour l'appartement à côté de la mairie en prévision de la vente de l'immeuble du 2 rue Jules Gautier jouxtant la mairie.

Les différents points de vue se sont exprimés d'une part, quant aux projets communaux susceptibles de présenter une raison suffisante pour préempter, et d'autre part, sur les facultés budgétaires de la commune et la priorisation des projets d'investissement.

Un tour de table présente une majorité d'avis pour ne pas acquérir ce bien

Cantine

Mme Fleury en charge du suivi du prestataire de fourniture des repas et du fonctionnement de la restauration scolaire et Mme Courtois, ont fait état de leurs observations à l'occasion de plusieurs visites sur place.

Réclamations d'un riverain rue des Huraudières

Monsieur le Maire informe les conseillers des griefs répétés d'un habitant du lotissement privé des Huraudières vis-à-vis de la municipalité concernant des problèmes de stationnement sur la voirie du lotissement.

Mme la Préfète a récemment été saisie par ce dernier.

M. le maire expose la situation particulière du lotissement des Huraudières et de l'impossibilité, selon ses connaissances actuelles des textes, d'exercer son pvr de police sur une voie privée.

Plusieurs tentatives de conciliation entre les riverains ont déjà été entreprises.

Une réponse motivée va lui être envoyée.

Rencontre du nouveau capitaine de gendarmerie

Monsieur Hugues LOYEZ, nommé depuis le 1^{er} juillet 2020 sur Amboise, est venu se présenter à Monsieur le Maire le 2 octobre dernier.

A cette occasion ils ont abordé des sujets relatifs à la sécurité des personnes et des biens sur la commune (vols, actes de vandalisme et sécurité routière).

SIEIL

Monsieur SAEZ informe le Conseil de sa dernière réunion avec le SIEIL et rappelle les cas dans lesquels le SIEIL accompagne les communes dans l'enfouissement des réseaux.

Prochain conseil municipal : il est fixé au 23/11/2020

DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE

Numéro	Objet de la délibération	Décision
2020-10-01	Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre	Pour à l'unanimité
2020-10-02	Désignation de l'adjoint pour la signature des actes en la forme administrative	Pour à l'unanimité
2020-10-03	Désignation de l'entreprise pour les travaux d'électricité dans le foyer rural	Pour à l'unanimité
2020-10-04	Approbation du nouveau DCE des travaux de mise en accessibilité des locaux scolaires	Pour à l'unanimité
2020-10-05	Recrutement intervenant en musique pour l'année scolaire 2020-2021	Pour à l'unanimité
2020-10-06	Mise à jour du tableau des effectifs	Pour à l'unanimité
2020-10-07	Convention de remboursement des masques et matériel sanitaire pendant le confinement du COVID	Pour à l'unanimité

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020
LISTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Fonction	qualité	NOM Prénom	Signature
Maire	M.	DENIAU Philippe	
1 ^{er} adjointe	Mme	PETIT Sophie	
2 ^{ème} adjoint	M.	CONZETT Pascal	
3 ^{ème} adjointe	Mme	COURTOIS Claudette	
4 ^{ème} adjoint	M.	TURBAT Patrick	
Conseiller	M.	DESVAUX Michel	
Conseiller	M.	VOISARD Jean-Louis	
Conseillère	Mme	FLEURY Dominique	
Conseiller	M.	FERRISSE Olivier	
Conseillère	Mme	DOUARD Marie-Agnès	
Conseillère	Mme	SALMON HUSZTI Sylvie	
Conseiller	M.	GEAY Dominique	
Conseillère	Mme	CHANTREAU Elodie	
Conseillère	Mme	TESSIER Maud	
Conseiller	M.	SAËZ Logan	